

Objet : Contrat de prestations de services culturels avec la compagnie « Licorne de Brume »

Le Maire de Monteux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Monteux délègue au Maire, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de sa politique culturelle la Ville de Monteux organise le Festival Off les murs en partenariat avec l'Association Avignon Festival & Compagnies (84000 Avignon) ;

Considérant que la compagnie « Licorne de Brume » propose un spectacle dénommé « Grains de Sel » qui répond au besoin de la Ville pour sa programmation culturelle ;

Vu le code de la commande publique, notamment son article R2122-8,

DECIDE

Article 1 : De signer le contrat :

- dont l'objet est la représentation du spectacle « Grains de Sel » le vendredi 7 juillet 2023 à 21h à la salle des fêtes du Château d'Eau,
- avec la compagnie Licorne de Brume, 13 rue des Cyclamens, 60390 Auteuil
- pour un montant fixe de 4 355,00 € HT

Article 2 : Les crédits nécessaires au paiement de cette dépense sont prévus au budget communal.

Monteux, le 16 juin 2023

Christian GROS



Maire de MONTEUX

Acte exécutoire

Envoyé le : 04.07.2023

Publié le : 04.07.2023.